



ENVIRONNEMENT, ROANNAIS AGGLOMÉRATION

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL : CONSULTATION DU 29 JUIN AU 18 SEPTEMBRE

Roanne



Agglo



Dans le respect de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Roannais Agglomération, labellisé Territoire à Energie Positive (TEPos) depuis 2013, est engagé dans un nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), en réponse aux enjeux climatiques et au développement durable du territoire.

Publié le 18 juin 2020

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



Le programme initial adopté le 25 février 2016 a été mis en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires de juin 2016. Il couvre désormais la période 2020-2026.

C'est ainsi qu'après avoir soumis ce programme aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, Roannais Agglomération le présente à tous les acteurs de son territoire à l'occasion d'une consultation publique ouverte **du lundi 29 juin à 9h au vendredi 18 septembre à 17h.**

Le PCAET, sa synthèse, les délibérations du Conseil Communautaire ainsi que les avis reçus sont mis à disposition sur le site

<https://www.agglo-roanne.fr/>. Les participants pourront adresser leur contribution éventuelle à l'adresse **pcaet@roannais-agglomeration.fr**.

Ces documents seront également disponibles en format papier, sur la même période, accompagnés de registres de consultation, au siège de Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès à Roanne, 3^e étage, et au Centre Administratif Paul Pillet Place de l'Hôtel de Ville à Roanne, aux heures habituelles d'ouverture.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

